



Extrait du Union des Forces de Progrès

<http://www.ufpweb.org/fr/spip.php?article359>

# Quand les chauvins montent au créneau...(4ème Partie)

- Opinions -



Date de mise en ligne : jeudi 30 août 2007

---

Union des Forces de Progrès

---

### **Crise identitaire : la première séquence postcoloniale**

A peine né, l'Etat mauritanien va s'empêtrer dans des difficultés et contradictions de plus en plus inextricables pour ceux qui auront la lourde charge de le gérer suivant la logique et dans les limites d'un système politique, économique et social extraverti, néo-colonial, né dans des tiraillements internes exacerbés et la crise externe.

Par rapport à la question identitaire, le legs colonial était marqué par toutes sortes d'anomalies, de distorsions et de disproportions résultant des conditions générales d'implantation et de pérennisation de la domination étrangère, de sa singularité socio-historique, des conditions de son départ du pays etc.

Il ne pouvait en résulter, notamment, qu'un état de tension entre les « représentants » auto proclamés des communautés et groupes sociaux existant, dans le cadre d'une compétition acharnée pour l'élargissement ou la sauvegarde d'intérêts spécifiques au sein du jeune pouvoir « national »...

Très vite, certaines questions vont apparaître comme stratégiques dans cette compétition et trouver des « solutions » imposées par l'évolution du rapport des forces entre les groupes en question pour le contrôle direct ou l'inféodation du pouvoir, son influence etc., au fur et à mesure de l'évolution politique, économique et sociale du pays : statut des langues dans l'enseignement et l'administration publique, système de représentation politique et administrative des ethnies et groupes sociaux eu sein de l'appareil d'Etat, question foncière...en plus des aspects liés à son appartenance géopolitique (mondes musulman, arabe, négro-africain).

Mais, de toutes les questions posées à, et par, l'élite du pays, en pleine effervescence postindépendance et fortement influencée du reste, par les grands courants idéologiques et politiques de l'époque, en Afrique et dans le monde arabe (panafricanisme, négritude, baathisme, nassérisme), la plus complexe, la plus passionnelle et la plus durable fut (et demeure) la question linguistique, à laquelle s'identifiera de plus en plus la « question nationale ».

C'est de cette question des langues que naîtra un long conflit identitaire plus ou moins larvé, aux multiples facettes et d'ampleur variable dans le temps, qui s'installera peu à peu au sein de l'intelligentsia avant de déborder dans bien d'autres secteurs sociaux, par effet d'entraînement, par corrélations, par jeux d'influence réciproques, par identifications et répulsions paradoxales etc.- et menacer par moments, l'existence même de la Mauritanie.

C'est dans ce contexte mouvant que naîtront les nationalismes arabe et négro-africain et leur boursofflure, leur exagération particulariste, au plan théorique et politique : le chauvinisme arabe et l'étroitesse nationale négro-africaine.

Au départ, sur le plan interne, le nationalisme arabe, en grande partie incorporé au mouvement d'indépendance nationale (Nahda, AJM) avait des revendications essentiellement « défensives », culturalistes, liées à la reconnaissance et à la promotion de la langue et de la culture arabes, à côté du français « langue de travail », imposée par les colons et utilisée par ses représentants locaux, arabes et négro-africains, même si l'« arabisation totale » de portée assimilationniste pour les négro-africains est clairement l'objectif final non dissimulé de ce nationalisme arabe .

La place de l'arabe dans le système éducatif en dehors des Medressas, à l'époque, est attestée par le fait qu'elle ne sera introduite à l'école primaire qu'en 1959 ! La suprématie du français est affirmée par la constitution (1959 et 1961) qui déclare que cette langue est « langue officielle » et l'arabe, seulement « langue nationale »...

## Quand les chauvins montent au créneau...(4ème Partie)

---

Pour toutes les raisons sociologiques et politiques évoquées plus haut (voire la partie II et III de cette contribution), la présence de la petite bourgeoisie négro-africaine au sein de l'appareil politico-administratif est non seulement significative mais prépondérante, accompagnant pas à pas le processus de décolonisation (passage à témoin du pouvoir colonial vers le pouvoir national, de « Saint-Louis à Nouakchott ») et d'édification des bases du nouvel Etat.

La francophonie quasi exclusive de la Mauritanie d'alors donne aux cadres supérieurs et moyens négro-africains un pouvoir bureaucratique considérable, qu'ils partagent d'ailleurs avec leurs homologues maures du Trarza et du Brakna, bénéficiaires des mêmes « avantages et privilèges » tirés de leur formation à l'école française, à l'exclusion (en général) des arabes du Nord et de l'est surtout (les deux Hodh) et, bien sûr, des couches sociales opprimées de toutes les communautés ethniques (Abiid, Hrattines et « castés » chez les arabes ; descendants d'esclaves et « castes » infériorisées chez les négro-africains, en plus des femmes chez les uns et les autres...).

A l'inverse, les cadres arabophones, comme catégorie sociale, font l'objet d'une discrimination éhontée, découlant non seulement des préjugés coloniaux hostiles aux maures en général et présents également au sein des communautés négro-africaines, mais surtout de l'infériorisation ou de l'occultation statutaire de leur langue et de son dialecte hassaniya dans l'enseignement et dans une fonction publique à laquelle ils n'auront d'abord qu'un accès des plus limités, avant les premières réformes que le Président Mokhtar Ould Daddah entreprendra, pour moitié par conviction arabo-islamique personnelle et pour l'autre, sous la pression des événements et d'une nouvelle dynamique politique et sociale...

Aux premiers moments de la vie du pays, l'arabophonie était quasiment une damnation et ses locuteurs, des citoyens de seconde zone pour peu qu'ils ne parlèrent que cette langue nationale.

Il convient de s'en souvenir pour bien réaliser jusqu'à quel point l'histoire, maîtresse de l'ironie, peut se retourner en l'espace d'une vie humaine et en quoi, surtout, la même logique des choses produit aujourd'hui à l'égard des uns, ce qu'elle avait généré naguère pour les autres : discriminations de toutes sortes et ressentiments profonds...

Quoi qu'il en soit, c'est sur ce terrain d'injustice à l'égard de la fraction arabophone de l'intelligentsia du pays que va naître et s'affirmer un courant nationaliste arabe qui aura l'intelligence pratique de relier la situation concrète des victimes de cette discrimination avec la question plus générale de l'identité de la Mauritanie et avec celle du sort du monde arabe soumis à l'impérialisme occidental et aux agressions sionistes.

Tandis que les nationalistes arabes, notamment à travers le Syndicat des Enseignants arabes, mènent une lutte de reconnaissance des droits élémentaires de ces derniers dans la fonction publique (égalité de traitement et d'avantages avec les francophones, garantie de carrière etc.), à l'intérieur des cercles politiques dirigeants, en particulier au sein du PPM naissant (voire les débats très vifs lors du Congrès constitutif à propos de l'« arabisation », en décembre 1961), un vaste courant « pro arabe » va s'attacher à modifier les orientations suivies jusqu'alors en la matière.

Sensible aux évolutions sociologiques et politiques qui traversent le pays (sédentarisation et scolarisation de plus en plus massives et rapides au sein de la communauté arabe, poussée nationaliste arabo-musulmane impulsée ou appuyée par des milieux traditionalistes, regain d'un sentiment anti-français latent dans une frange non négligeable de l'opinion maure, intensification de la concurrence entre les cadres arabes et négro-africains au sein de l'appareil d'Etat et du PPM, parti unique etc.), Mokhtar Ould Daddah infléchit sa politique « culturelle » dans le sens de ce qu'il qualifiera plus tard de « repersonnalisation de l'homme mauritanien », axée principalement sur son identité arabe, un reflux relatif de la prédominance écrasante du français comme langue d'enseignement et de travail...et une méconnaissance complète des langues et cultures dites vernaculaires des communautés négro-africaines.

## Quand les chauvins montent au créneau...(4ème Partie)

---

C'est le point de départ de ce que, bientôt à partir de 1968, les forces révolutionnaires (PKM et MND spécialement) qualifieront de « Chauvinisme officieux du régime Daddah », un chauvinisme rampant vis-à-vis des minorités nationales...

Le nationalisme arabe politiquement organisé, largement alimenté en véhémence doctrinaire par le nassérisme au firmament de son influence au sein des masses arabes et par la rhétorique unitariste belliqueuse du baathisme, prend une direction franchement particulariste hostile aux communautés négro-africaines, considérées comme la Cinquième colonne de l'impérialisme français, le Cheval de Troie du sionisme et l'Armée de l'Ombre des envahisseurs noirs venant d'outre-fleuve...

Le cadre strictement linguistique, « syndical » est dépassé. Le chauvinisme prend son essor et s'affranchit du cercle étroitement groupusculaire qui était le sien et infiltre l'appareil d'Etat où il s'invite sous les formes les plus inattendues (y compris plus tard les dehors islamistes des « frères musulmans », l'anti-néocolonialisme, le militarisme etc.).

Telles sont les conditions générales dans lesquelles vont intervenir les « événements de 1966 », la première salve d'un conflit identitaire à multiples facettes, né dans le bouillon colonial et cristallisé dans la confrontation totalement déphasée entre les deux principales fractions de l'intelligentsia du pays, arabe et négro-africaine, décidées chacune à n'entrevoir que « sa » communauté, « ses » intérêts, et, pour cela sont prêtes, l'une comme l'autre, à mettre le feu à la maison commune... quitte à en perdre tous les membres !

Suite à l'adoption par le régime, d'une loi stipulant que « dans les établissements d'enseignement secondaire, il est donné un enseignement en langue française et un enseignement en langue arabe (et que) Ces deux enseignements sont obligatoires. », en 1965, les établissements scolaires de Nouakchott et de certaines villes de l'intérieur, puis les rues de la capitale, s'embrasent, à l'occasion de sa mise en oeuvre.

L'applicabilité directe de cette mesure à l'ensemble des élèves, même en cours de formation, lui donnait évidemment un caractère tout à fait insensé au plan politique et inacceptable au plan du droit.

C'est la première d'une longue série d'improvisations irresponsables en matière de réformes de l'enseignement que le Président Ould Daddah qualifie lui-même dans cette affaire, de « grave carence du ministère de l'Education et, partant, du Gouvernement dans son ensemble, y compris de son chef. »...

Si la réaction des principaux concernés, à savoir les élèves d'origine négro-africaine (mais non exclusivement), est tout à fait légitime et fondée en droit, face aux conséquences catastrophiques en résultant immédiatement pour leurs résultats scolaires, il n'en est sûrement pas de même de celle des cadres négro-africains, en déphasage complet par rapport au nouveau contexte historique que vit le pays et qu'ils n'appréhendent pas à sa juste dimension, mais aussi et surtout par rapport aux intérêts stratégiques, à long terme de leurs propres communautés ethniques.

Par leur « Manifeste des 19 », des cadres négro-africains de la fonction publique vont donner à l'action des élèves une tournure politique aux conséquences ultérieures incalculables dans la problématisation de la « Question nationale ».

Non seulement ils affirment être solidaires des « grèves des élèves noirs pour barrer la route à l'arabisation à outrance... » mais surtout, déclarent que « Le bilinguisme n'est qu'une supercherie permettant d'écarter les citoyens Noirs de toutes les affaires de l'Etat ».

Plus qu'un crime, ce fut là une faute politique d'immense portée dans le débat identitaire. L'acte de naissance du

particularisme négro-africain de l'époque néocoloniale était ainsi délivré...

Alors que son congénère nationaliste arabe s'attache à revendiquer une part égale de l'arabe et du français dans l'enseignement (avec sans aucun doute, l'arrière-pensée de se débarrasser de ce bilinguisme à la moindre occasion favorable), le particularisme négro-africain tient à s'accrocher à l'héritage colonial dont il apparaît l'héritier légitime tout nostalgique, occultant du débat identitaire qu'impose alors au pays le chauvinisme arabe, la prise en compte de la spécificité négro-africaine et les revendications particulières que celle-ci implique forcément, à savoir la reconnaissance des droits des minorités, y compris dans la prise en compte de leurs langues, au même titre que l'arabe, dans le système d'enseignement et dans l'administration publique.

Cet aplatissement de la petite et moyenne bourgeoisies négro-africaines face à la dimension identitaire de la question linguistique, réduite à sa plus simple expression, -celle de la seule carrière des postulants « francisants » à la fonction publique-, sera l'aveu de faiblesse congénitale que les particularistes négro-africains assumeront sans état d'âme tout au long de leur combat politique....

Leurs ascendants de l'époque de la décolonisation (à savoir les « représentants » autoproclamés des communautés négro-africaines) s'étaient tus quant à eux, heureux que la première constitution de 1959 de leur pays n'ait consacré que l'arabe comme « langue nationale », le plus important pour eux étant que le français y soit sacré, lui comme seule « langue de travail ». Ils ne s'affirmaient ainsi ni hal pulaar, ni soninké, ni wolof de Mauritanie. Ils ne luttaient pas pour la reconnaissance de la diversité ethnique et linguistique de leur pays et pour la complète égalité de ses composantes . Non. Ils n'étaient et ne s'affirmaient que FRANCISANTS et cette « identité francisante » leur suffisait !

Les « 19 » disaient que le bilinguisme n'était que « supercherie ». Mais que voulaient-ils maintenir à sa place ? L'unilinguisme français, la plus infâme des supercheres historiques du pays !

Ce faisant, et pour longtemps, ils perdaient d'avance, et la face et la bataille du débat identitaire qu'ils avaient engagé, en tant que citoyens, sur de mauvaises bases et, certes à leur corps défendant, pour d'autres intérêts que ceux de leurs communautés respectives.

Particulariste, le « Manifeste des 19 », au zénith du néocolonialisme français, apparaîtra comme lui étant objectivement favorable, allié même, tant à l'époque, la question linguistique se confondait avec la question de l'indépendance culturelle des pays africains en général et de la Mauritanie, en particulier. Nous verrons plus tard en quoi sur cette question les choses ont fondamentalement évolué depuis...

Loin d'être renforcé par cette épreuve des « événements de 1966 », le particularisme négro-africain donnera à son congénère maure l'arme fatale qu'il ne cessera d'user à son encontre et, au-delà, à l'encontre des communautés négro-africaines elles mêmes, à savoir, l'accusation de complicité, et de complicité active, avec l'impérialisme culturel français que représentait sous nos latitudes, nombre d'aspects non poétiques de la négritude senghorienne.

Ce ne sera malheureusement pas la dernière « initiative » particulariste négro-africaine qui, comme une aubaine pour les chauvins, se retournera non seulement contre eux-mêmes, mais contre les communautés négro-africaines pour lesquelles ils s'évertuent à s'ériger en porte-parole...

Car depuis lors, animés de mauvaise foi, les chauvins ne cesseront d'agiter cet épouvantail fumeux de la complicité des noirs avec les « koufaars » en raison de leur attachement « alimentaire » au français, pour pousser toujours plus loin leurs positions de refoulement des droits des négro-africains dans le pays. Affirmation évidemment monstrueuse de contre-vérité historique, quand on sait que, par exemple, en 1946, en pleine nuit coloniale, c'est essentiellement

## Quand les chauvins montent au créneau...(4ème Partie)

---

grâce aux voix de la Vallée du Fleuve que Horma Ould Babana, maure indépendantiste sera élu premier député de Mauritanie contre le français Yvon Razac, malgré les fraudes et les intimidations des autorités coloniales ; que c'est encore la même Vallée noire qui votera massivement en 1951 pour le même Horma, cette fois-ci contre le négro-africain profrançais Sidi El Moktar Ndiaye...

En vérité, les « événements de 1966 » ne révèlent pas que la profondeur des malentendus et de la crise qui affectent les relations désormais tumultueuses entre les fractions arabes et négro-africaines de l'intelligentsia du pays.

Ils furent d'abord et avant tout, la première expression de l'impasse où mènent les approches particularistes de la « question nationale » et les immenses dangers potentiels que celle-ci recèle pour l'existence même du pays si elle n'est convenablement et rationnellement traitée. Ils prouvent l'incapacité de l'Etat néo-colonial de le faire puisque dans sa réalité profonde et suivant ses règles d'organisation politique, cet Etat était un appareil à fabriquer et à approfondir toutes les divisions qui traversent une société mauritanienne non homogène et en pleine mutation.

Une nouvelle approche des choses, une nouvelle vision politique, économique et sociale était donc nécessaire pour ouvrir à tous, ethnies, groupes sociaux et citoyens de la Mauritanie une autre perspective historique.

Elle surgira, et ce sera alors l'époque de la grande éclipse des particularismes...

( à suivre) LO Gourmo Abdoul